

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Date de convocation
15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Exprimés : 28

OBJET :

FINANCES

PATRIMOINE

Vente d'un délaissé de terrain à M. et Mme WALTER

Date d'affichage :

26.09.2022

Date de publication

26.09.2022

VU la demande de M. et Mme Walter, en vue de l'acquisition d'une portion de domaine public au niveau du parking qui jouxte leur parcelle pour faciliter et sécuriser l'accès véhicule à leur habitation. En effet, ils habitent 79 av. des Aspres, une voie à grande circulation et la sortie en voiture de leur parcelle sur l'avenue est dangereuse.

VU l'évaluation de France domaines pour cette partie de parcelle qui est de 400 €.

CONSIDERANT que l'espace sollicité sur le parking longeant l'avenue est constitué par un délaissé au sein de la zone de stationnement d'environ 80m² à l'angle Nord-Ouest du parking, qu'il est classé en zone A agricole du PLU, bien que la présence du parking ait supprimé toute vocation agricole à cet espace,

CONSIDERANT que la création d'un accès à la parcelle de M. WALTER et Mme CONTIE par cet espace ne modifie pas la capacité de stationnement sur le parking et ne remet pas en cause les conditions de circulation sur l'avenue des Aspres,

CONSIDERANT que les acquéreurs s'engagent à prendre à leur charge les frais de bornage pour le découpage de la partie concernée et de l'acte notarié,

REÇU LE :

26 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

d'autoriser la désaffectation de cet espace d'environ 80m² en nature de délaissé,

- d'autoriser le déclassement du domaine public de cet espace pour qu'il relève du domaine public communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

- d'autoriser la cession du dit espace, une fois que celui-ci aura été découpé et borné au profit de M. et Mme WALTER riverains directs, au prix de 400€ selon l'avis des domaines du 06/09/2022 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document utile à intervenir pour la cession de cette partie de parcelle.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme

Le Maire de CERET



Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales